

République Française

Département Hérault – Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues



Procès-verbal Conseil Municipal du 03 mars 2026

Le trois mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 18h30

Présents :

M Patrick MARY, M Alain SOUSSEN, Mme Frédérique ALBERT, Mme Incarnation SCHMID LOSSBERG, M Stève LECHEVALIER, Mme Elodie MARTIN, M Michel HENRION, M William VALAT, Mme Wladimira GRONCHI

Procuration(s) :

Absent(s) : Mme Emilie GAUTIER

Secrétaire de séance :

Mme Elodie MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026
- 2 Délibération : approbation du Compte de Gestion 2025
- 3 Délibération : vote du Compte Administratif 2025
- 4 Délibération : affectation du résultat 2025
- 5 Délibération : vote des trois taxes locales 2026
- 6 Délibération : vote du Budget Primitif 2026
- 7 Décisions du Maire
- 8 Questions diverses

1. Procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026 a été **approuvé à l'unanimité** des présents.

2. Délibération : approbation du Compte de Gestion 2025

Monsieur le Maire, Patrick MARY, explique au Conseil Municipal que l'an passé, lors du vote du budget primitif 2025, le budget a été voté en déséquilibre avec environ 80 000€ de recettes en plus au budget de fonctionnement.

Or, il a été présenté que sur la réalisation budgétaire de l'année 2025, la commune de Garrigues a plus dépensé que ce qu'elle n'a reçu de recettes, que ce soit en fonctionnement comme en investissement.

Monsieur le Maire, Patrick MARY explique aux Conseillers Municipaux de la commune de Garrigues que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Ainsi ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Patrick MARY, Maire de la Commune de Garrigues, et à l'unanimité des membres présents, **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par M. Le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable Est Hérault de Saint Mathieu de Trévières, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** donc le Compte de Gestion 2025.

3. Délibération : vote du Compte Administratif 2025

Monsieur Patrick MARY, Maire de la Commune de Garrigues, a été invité à sortir de l'assemblée.

Ainsi, hors de la présence de M. Patrick MARY, Maire de la Commune de Garrigues, est présenté au Conseil Municipal le Compte Administratif 2025 de la Commune par M. Michel HENRION, comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	317 088,63€	306 420,02€
DEPENSES	355 522,33€	388 327,10€
RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)	-38 433,70€	-81 907,08€

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CLOTURE 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RAR	RESULTAT CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	99 198,59€	-38 433,70€	X	60 764,89€
FONCTIONNEMENT	315 509,40€	-81 907,08€	X	117 382,82€

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la collectivité ;

Hors de la présence de M. Patrick MARY, Maire et par délégation ordonnateur de la commune,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. Michel HENRION ;

Et à 8 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION des membres présents ; **le Compte Administratif 2025 est adopté.**

4. Délibération : affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire, Patrick MARY, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

DELIBERATION				
Pour l'affectation du résultat.				
Délibération du 03 MARS 2026				
Conseil Municipal		de la commune de		GARRIGUES
BUDGET				
OBJET : affectation du résultat d'exploitation - exercice				2025
Le Conseil				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025				
- constatant que ledit compte présente un		excédent	cumulé d'exploitation	
de		117 382,82 €		
Ainsi déterminé				
- Résultat antérieur reporté		excédent	315 509,40 €	
		ou déficit	- €	
- Affectation à la section d'investissement :		116 219,50 €		
- Résultat de l'exercice (12) :		excédent		
		ou déficit	81 907,08 €	
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/25		excédent	117 382,82 €	
(Résultat d'exploitation à affecter) ou		déficit	- €	
- et présente un résultat d'investissement de clôture				
de		60 764,89 €		
Ainsi déterminé :				
Solde cumulé d'investissement 2024		excédent	99 198,59 €	
		ou besoin de financement		
Solde des opérations de l'exercice		excédent		
		ou besoin de financement	38 433,70 €	
Solde cumulé d'investissement au 31/12/2025				
compte 001 à reprendre en 2026 :		excédent (R001)	60 764,89 €	
		ou besoin de financement (D001)	- €	
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)		- €		
Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis)		- €		
(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)				
Résultat d'investissement après prise en compte des restes à réaliser		60 764,89 €		
- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :				
- Au besoin de financement de la section d'investissement		(R1068) :		
- En affectation complémentaire en réserve :		(R1068) :	- €	
Reliquat à reprendre au budget 2026 au compte 002				
excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)		Excéd.(R002)	117 382,82 €	
déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)		déficit (D002)	- €	
TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2025				
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2024	Part affectée à l'investissement exercice	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	99 198,59 €		-38 433,70 €	60 764,89 €
FONCTIONNEMENT	315 509,40 €	116 219,50 €	-81 907,08 €	117 382,82 €
TOTAL	414 707,99 €	116 219,50 €	-120 340,78 €	178 147,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2025 comme énoncé ci-dessus.

5. Délibération : vote des trois taxes locales 2026

Monsieur le Maire, Patrick MARY, Maire de la Commune de Garrigue, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des trois taxes locales pour l'élaboration du Budget 2026. Il explique que le taux de ces trois taxes est resté inchangé depuis plusieurs années.

Il est expliqué que la Commune se trouve bien en dessous de la strate, en comparaison d'autres communes voisines et similaire à celle de Garrigues au niveau de l'imposition locale, que ce soit pour la taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti ou encore pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il a été demandé d'expliquer pourquoi les taux votés n'ont jamais augmentés sur la commune de Garrigues, et Monsieur Patrick MARY a expliqué que cette volonté de ne pas augmenter l'imposition sur la commune de Garrigues était portée par l'ancien Maire de la Commune de Garrigues, volonté que la majorité des conseillers et que le Maire ont voulu respecter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 5 voix CONTRE, 3 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de : **NE PAS AUGMENTER LE TAUX DES TAXES 2026.**

Ainsi les taux votés sont les suivants :

TAXE FONCIERE BÂTI	29,40%
TAXE FONCIERE NON BÂTI	27,55%
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	6,89%

6. Délibération : vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire, Patrick MARY, présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	254 371,00 €	254 371,00 €
FONCTIONNEMENT	304 401,00 €	304 401,00 €
TOTAL	558 772,00 €	558 2,00 €

De plus, une attention particulière a été soulevée par Monsieur le Maire, et ce car la situation financière de la commune de Garrigues est devenue très fragile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 8 voix POUR, **APPROUVE** les propositions du Budget Primitif 2026, en dépenses et en recettes, et **DIT** que ce budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

7. Décision du maire

Aucune décision du Maire n'a été prise.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire, Patrick MARY et son Conseil Municipal n'ont soulevés aucune autre question.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, M. le Maire, Patrick MARY, remercie les membres de son Conseil et lève la séance.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal.

